Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 26 (1979)

Heft: 9: 25 SZSV = USPC

Artikel: L'Union vaudoise pour la protection civile pourra célébrer en 1981 son

cinquantenaire d'activité ininterrompue

Autor: Parisod, Roger

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-366701

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'Union vaudoise pour la protection civile pourra célébrer en 1981 son cinquantenaire d'activité ininterrompue

L'appel suivant a été adressé à de nombreuses personnalités:

Association pour la protection des populations civiles contre la guerre chimique Case postale Ville 18686

Chèques post. II 4912

LAUSANNE, date du timbre postal.

Il s'est fondé, le 10 juin 1931, à Lausanne, une Association mixte, qui a pour but la e des populations civiles contre le guerre des gag.

Défense des populations civiles contre le guerre des gaz: emier. — Sous le titre Association pour la protection des populations civiles contre la guerre chimique (Groupement d'initiative et d'études), s'est fondée une Association organisée corporativement d'après les dispositions des articles d'initiative et d'études), s'est fondée une Association organisée corporativement d'après les dispositions des articles contre la guerre chimique. 60 et suivants du Code Civil suisse, ayant pour hut de défendre les populations civiles contre la guerre chimique (Groupement d'initiative et d'études), s'est fondée une Association organisée corporativement d'après les dispositions des articles d'initiative et d'études), s'est fondée une Association organisée corporativement d'après les dispositions des articles d'initiative et d'études), s'est fondée une Association organisée corporativement d'après les dispositions des articles d'initiative et d'études), s'est fondée une Association organisée corporativement d'après les dispositions des articles d'initiative et d'études), s'est fondée une Association organisée corporativement d'après les dispositions des articles d'initiative et d'études), s'est fondée une Association organisée corporativement d'après les dispositions des articles de l'expression des articles de l'expression de l

L'Association se propose;

a) L'étude de la guerre chimique et de ses moyens (documentation, travaux de laboratoire et autres travaux techniques);

b) La lutte préventive (par propagande matérielle, juridique et morale auprès des autorités et du public;

c) La défense des populations civiles par tous les moyens techniques.

L'Association ne poursuit aucun but lucratif. Art. 2. — L'Association se propose

Art. 3. — L'Association ne poursuit aucun but lucratif.

Art. 4. — L'Association coordonne son activité à celle des institutions officielles. Art. 5. — L'Association n'a aucun caractère pointique ou contessionnel. Art. 6. — L'Association se compose de membres actifs et passifs, de membres à vie, individuels ou collectifs. Art. 5. — L'Association n'a aucun caractère politique ou confessionnel.

Président: Me il aite: Pfund, avocat, president de l'Aero-Liub Komand, Lausanne. Vice-Présidents: Major F. C. Hoguer, président central de « In Memoriam », Lausanne.

Dr Maurice Muret, anc. Prof. de gynécologie à l'Université, Lausanne.

Secrétaire-Trésorier: M. C. K. Domestines, Le Crapd Pré. Deille « I. Ausanne.

Secrétaire-Trésorier: M. G. K. Demartines, Le Grand Pré, Prilly s/Lausanne.

Membres: M. Emile Béranger, Aumonier de l'Hôpital cantonal, Lausanne,
Le Colonel Eugène Borel, Prof. de Droit International, Genève.
M. Georges Bridel, Conseiller Municipal, Dir. de la Police, Lausanne,
M. Georges Colombi, Ing. Prof. à l'Université, Lausanne,
M. Charles Colombi, Ing. Prof. à l'Université, Lausanne,
M. Charles Colombi, Ing. Prof. de la Ville, Lausanne,
M. Charles Colombi, Ing. Président Central de la Ville, Lausanne,
Le Dr F. Messerli, Chef du Service d'Hygiène de la Ville, Lausanne,
Le Colonel E. Messner, Président central de l'Aéro-Club Suisse, Thoune,
Le Colonel E. Messner, Président du groupe grison de l'Association Suisse pour la S. D. N.
M. Louis Pelet, Prof. de chimie à l'Université. Lausanne,
Le Prof. Dr H. Plattner, Président du groupe grison de l'Association Suisse pour la S. D. N.
Mademoiselle Antoinette Quinche, Avocate, Lausanne,
M. Georges Rigassi, Directeur de la "Gazette de Lausanne.
M. Pierre Rochat, Directeur de « La Revue », Lausanne.
M. Pierre Rochat, Directeur de « La Revue », Lausanne.
Le Dr Fritz Schenkel, Avocat, Zurich,
Le Dr Fritz Schenkel, Avocat, Conseiller National, Lausanne.
Me Henry Valloton, Avocat, Conseiller National, Lausanne.

La situation de la Suisse l'oblige à avoir une préparation complète, et. si l'on compare trui existe chez nous dans ce domaine avec ce qui existe dans d'antres navs on ne La situation de la Suisse l'oblige à avoir une préparation complète, et, si l'on compare le néant qui existe chez nous, dans ce domaine, avec ce qui existe dans d'autres pays, on ne peut qu'être convaincu de l'urgence qu'il v.a à prendre des mesures adéquates. le néant qui existe chez nous, dans ce domaine, avec ce qui existe dans d'autres pays, on ne peut qu'être convaincu de l'urgence qu'il y a à prendre des mesures adéquates. Les effets de la guerre aéro-chimique peuvent prendre les proportions d'un désastre, si Les effets de la guerre aéro-chimique peuvent prendre les proportions d'un desastre, si les effets de la guerre aéro-chimique peuvent prendre les mêmes effets peuvent êtrataque surprend une population non préparée. Par contre, ces mêmes d'elle court et si elle l'attaque surprend une population visée a été instruite du danger qu'elle court et si elle considérablement réduits, si la population visée a été instruite du danger qu'elle court et si elle considérablement réduits, si la population visée a été instruite du danger qu'elle court et si elle considérablement réduits, si la population visée a été instruite du danger qu'elle court et si elle considérablement réduits, si la population visée a été instruite du danger qu'elle court et si elle considérablement réduits, si la population visée a été instruite du danger qu'elle court et si elle considérablement réduits, si la population visée a été instruite du danger qu'elle court et si elle considérablement réduits, si la population visée a été instruite du danger qu'elle court et si elle considérablement réduits, si la population visée a été instruite du danger qu'elle court et si elle court

considérablement réduits, si la population visce a ete instruite du danger qu'enc contre de la companie de la c

effets d'un cataclysme encore inconnu dans l'histoire.

Connaissant l'intérêt que vous portez à la chose publique, nous osons espérer que vous voudrez bien nous faire l'honneur d'adhérer à notre groupement et vous présentons, M.... l'assurance de nos sentiments distingués. s agit la de proteger leur propre existence, cene de leu effets d'un cataclysme encore inconnu dans l'histoire.

M..., l'assurance de nos sentiments distingués.



Devenue la Ligue suisse contre le péril aéro-chimique, une assemblée extraordinaire, présidée par Me Pfund, a eu lieu le 30 novembre 1934 à Lausanne, en commun avec la Section vaudoise de cette Ligue, présidée par M. Hoguer. Me Pfund orienta l'assemblée sur la fondation d'autres associations avec but indentique, dans d'autres villes, et même à Lausanne. Notre Ligue avait «aiguillonné» le Gouvernement fédéral qui a finalement créé us office. Il nous avait priés de ne rien faire et d'attendre ses directives. Les Chambres ont enfin pris des résolutions pour la défense de la population civile. Puis une Ligue suisse a été créée à Zurich, sous le nom de Schweizerischer Luftschutz, présidée par M. Wiesendanger, chef de la

police municipale. Invitée à participer à sa fondation, notre Ligue, représentée par MM. Pfund et Hoguer, accepta d'y adhérer, devenant ainsi la section vaudoise de l'Association suisse de défense aérienne passive (DAP). Sous le haut patronage du commandant de corps d'armée Henri Guisan, fut organisée, première en Suisse romande, l'Exposition officielle de défense aérienne, du 7 au 22 septembre 1935, au 16e Comptoir suisse, Lausanne. Cette exposition obtint un plein succès auprès de population. Elle démontrait à la fois les moyens de défense de l'armée et les possibilités existantes de protection passive pour les civils. M. Marcelin Cordone, chef cantonal vaudois de la DAP, membre du comité de notre section, en était responsable. Les actes législatifs pris par l'arrêté du 29 septembre 1934 ont permis de mettre sur pied un dispositif qui fit ses preuves lorsque la guerre survint. L'effectif de la Section vaudoise dépassa 7000 membres pendant la guerre. La fin des hostilités provoqua la dissolution de l'Association suisse et des sections cantonales. Seule, celle du canton de Vaud subsiste et transmet, par son organe officiel Alerte aérienne

(journal romand et tessinois), une information restreinte aux abonnés de l'ancien Centre romand quelle avait créé. Dès 1950, la situation internationale troublée incite l'autorité fédérale à réorganiser la Protection antiaérienne (PA). L'Assoparticipe vaudoise ciation novembre 1954 à la fondation de l'Union suisse pour la protection des civils (USPC) et prend part, dès lors, à toutes les manifestations qui ont permis d'aboutir à la législation actuelle. Les membres de la Suisse romande et du Tessin demeurés fidèles à l'Union vaudoise pour la protection des civils ont été transférés aux section cantonales de l'USPC, au fur et à mesure de leur création. Après avoir combattu en Suisse romande pendant trente-trois ans, l'Alerte aérienne a paru pour la dernière fois en décembre 1967, afin de renforcer la Revue «Protection civile» de l'USPC. Actuellement l'Union vaudoise pour la protection civile compte environ 500 membres. Une restructuration de son administration est en

Lausanne, le 31 juillet 1979 Le président Roger Parisod

Aufschnittmaschinen, Kombi-Back- und Pizzaöfen Bains-Marie, Bierwärmer Besteckbehälter, -wagen Brotschneidemaschinen Cutter Dosenöffner Elektro-Stahlpfannen

Fleischwölfe, -kombinationen Friteusen

Fruchtpressen

Gastronorm-Einsätze, -Bleche Gemüseschneidemaschinen,

Kombi-Gläserständer Grillapparate Haustöcke

Hot-Dog-Apparate Kaffeemühlen, -dosierer Kaffeesatzbehälter

Kartoffelschälmaschinen Käsereiber, Kombi-

Verkaufsprogramm

Knochensägen Messer, inkl. Koffer Messerschleifapparate Milcherhitzer Mixer, Getränkemixer Pfeffermühlen

Rahmdosierapparate

Pommes-frites-Schneider Rechauds, Plattenwärmer Rühr- und Knetmaschinen Salatzentrifugen Schlüsselanhänger Schneideunterlagen Serviertabletts Snack-Einheiten Tellerwärmeschränke, - wagen Toaster, Universal-Grills Waagen, Kombi mit

Aufschnittmaschine Wärme- und Servierwagen Warmhaltegeräte HAPAG-Produkte sind bei gleicher Qualität günstiger und bei gleichem Preis besser. Vergleichen Sie deshalb gut, bevor Sie kaufen!

Prospekte und Bezugsquellennachweis durch: HAPAG AG, Im Hag 9, 5033 Buchs bei Aarau, Telefon 064 24 26 41-43



Kabelrollen Einweg-Paletten **Element-Kubusse**

Kisten Harassen

Imhof AG. 6436 Muotathal Postfach 39, Telefon 043 47 15 44